

*Initiatives ministérielles*

Le député nous suppliait presque de revenir à la raison, d'en arriver à une conclusion et d'aller au bout de notre pensée. Je tiens à lui dire que même les députés de son parti sont allés au bout de leur pensée et ont trouvé des améliorations à apporter au projet de loi. Résultat, le comité chargé d'en faire l'étude préalable a présenté 22 recommandations pour y apporter des changements. L'une des plus importantes a trait au fonds d'indemnisation des salariés.

Le député vient de dire qu'il est important de comprendre que nous ne pouvons pas vivre au moyen d'emprunts. Je suis parfaitement d'accord. S'il lit le rapport du comité ou encore la transcription de ses délibérations, il verra ce que le comité, composé de députés libéraux, néo-démocrates et conservateurs, a fait. Il verra que nous reconnaissons ce fait et que, si nous avons un fonds d'indemnisation des salariés, le gouvernement, au moyen d'emprunts, devra y verser une contribution de 3,5 millions de dollars. Nous avons pensé qu'il devait y avoir une meilleure solution.

Deuxièmement, nous avons pensé que les petites entreprises canadiennes ne supporteraient pas une autre taxe, aussi minime fût-elle. Nous nous préoccupons de la confiance des consommateurs et du monde des affaires dans le système.

Nous avons conclu qu'il devait y avoir une meilleure solution. Les objectifs du gouvernement sont admirables, et on peut les appuyer, comme nous le faisons. Nous avons mis au point une proposition très détaillée. Nous avons étudié la question sous tous ses angles, et nous avons mis au point une série de propositions qui devraient tirer le gouvernement d'affaire. Cela veut dire que le gouvernement n'aura pas à dépenser d'argent. Nous lui faisons une faveur.

On lui reproche déjà d'avoir institué 32 taxes. Nous ne voulions pas qu'on lui reproche d'en avoir institué une trente-troisième. Les recommandations du comité visent à épargner au gouvernement l'embarras d'avoir à imposer encore une autre taxe. En outre, nous proposons un système d'auto-financement par le truchement du bureau du surintendant.

Pour chaque proposition que nous avons faite, le ministère a eu amplement la possibilité de se présenter au comité et de nous indiquer où pouvait pécher notre raisonnement. Il ne l'a jamais fait.

• (1340)

Je tiens donc à lui dire que nous avons bien fait notre travail. Nous ne voulons pas paralyser une mesure progressiste, mais en même temps, cette étude préalable a

permis aux députés de tous les côtés de la Chambre de faire une étude sans être entravés par les positions préconisées par leurs whips respectifs.

Ce processus a donné des résultats; nous avons ici un excellent rapport de comité, et je voudrais connaître sa réaction. Nous exhortons le gouvernement à ne pas adopter une solution de facilité consistant à établir un fonds qui coûtera de l'argent aux contribuables, car le gouvernement devra y contribuer, mais à prendre sérieusement en considération les amendements que ses propres députés ont proposés. C'est un processus qui donnera des résultats et qui montrera que le gouvernement s'est vraiment préoccupé d'épargner une autre taxe aux petites entreprises et d'éviter aux contribuables de payer encore plus d'impôt.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, j'ai écouté les arguments relatifs à la priorité absolue, la formule magique pour financer le projet sans qu'il en coûte un sou à qui que ce soit. Selon mon expérience, il y a toujours des coûts à absorber.

Quand on parle de priorité absolue, on a tendance à dire qu'on ira chercher l'argent chez les banquiers, les gens riches qui prêtent l'argent. C'est un concept valable.

Cependant, il y a un aspect de ce concept qu'on omet de mentionner. C'est le citoyen ordinaire, celui qui ne peut pas obtenir de prêt pour réaliser son rêve, celui qui ne va pas témoigner devant les comités parlementaires, celui que vous ne connaissez probablement pas et que vous ne comprenez pas à moins d'avoir hypothéqué votre maison, la maison familiale, l'avenir de votre famille, afin d'emprunter l'argent nécessaire en vue de vous établir à votre compte pour ensuite découvrir tout à coup que vous n'avez plus de disponibilités et que vous devez retourner voir vos prêteurs.

Si les prêteurs, après avoir examiné votre bilan financier dans ses moindres détails, décident qu'ils ont besoin de se protéger en exigeant 2, 3 ou 5 p. 100, et s'ils estiment qu'ils doivent tenir compte d'un nouveau facteur, la priorité absolue, ils le feront. Et en agissant ainsi, ils briseront le rêve de milliers de Canadiens, des citoyens tout aussi ordinaires et tout aussi méritants que les employés des entreprises en faillite.

C'est se faire des illusions que de croire que cet argent peut provenir des poches des prêteurs. Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Ce sont les emprunteurs qui absorbent les coûts et ce sont les citoyens ordinaires qui paient la note, ceux qui n'auront jamais la chance de réaliser leurs rêves parce qu'ils ne peuvent pas obtenir le financement voulu.